



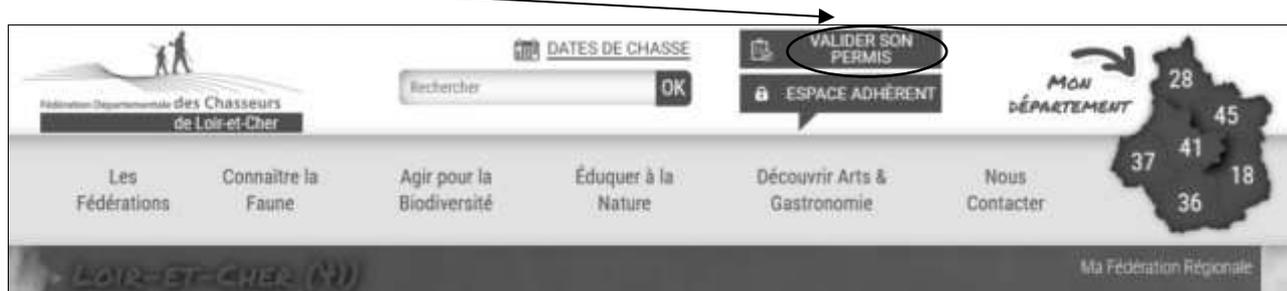
Campagne de chasse 2024/2025

Chers amis chasseresses et chasseurs,

Pour valider votre permis de chasser pour la saison 2024/2025, vous pouvez utiliser deux modes de commande :

- ▶ **Par Internet (recommandé)** : Règlement sécurisé par carte bancaire.

Connectez-vous au site de la fédération : www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41 et cliquez sur le bouton "VALIDER SON PERMIS", pour accéder au nouveau site de validation en ligne.



Créez d'abord votre compte, puis suivez les instructions pour souscrire votre validation.

- ▶ **Par correspondance** : Suivez les étapes indiquées au verso de la présente et retournez-nous votre bon de commande complété et signé, accompagné de votre chèque de règlement.

Avant de fermer votre enveloppe, assurez-vous que :

- votre bon de commande est signé,
- vos coordonnées (nom, prénoms, date et lieu de naissance **obligatoires**, ...) et références de permis sont complètes et exactes,
- votre chèque est signé et correctement libellé à l'ordre de "Régie chasse 41",
- le montant de votre chèque correspond à celui inscrit sur le bon de commande.

Attention, tout dossier incomplet sera rejeté et renvoyé.

Si vous chassez la **Bécasse** : vous devez déclarer vos prélèvements au choix, sur carnet papier ou sur l'application smartphone CHASSADAPT - voir case à cocher au verso du bon de commande.

Notre service AlloPermis se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

☎ **02 54.50.07.13** ou ✉ **contactpermis41@wanadoo.fr**

Recevez, en Saint Hubert, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Hubert-Louis VUITTON

*Des tutoriels permettent de découvrir en vidéo comment utiliser le nouveau site de validation :

Étape 1- Créer son compte Scanner ce QR code ► pour en savoir plus		Étape 2- Souscrire sa validation Scanner ce QR code ► pour en savoir plus	
Ou accédez à la page : www.youtube.com/watch?v=TPWhCWAjh-A		Ou accédez à la page : www.youtube.com/watch?v=8t17JATN_po	

Attention : Votre permis n'est valable que si vous êtes assuré(e) !

Il est **obligatoire** que vous soyez assuré(e), mais il est **inutile** de nous renvoyer votre attestation d'assurance.

Pour commander par CORRESPONDANCE, merci de compléter recto/verso le bon de commande de la validation du permis de chasser 2024/2025

1 Vérifier

- Vérifiez et complétez **IMPÉRATIVEMENT** si besoin les informations demandées dans la zone "**Références**" (en haut à gauche du cadre **A**).
 - Type de permis (original, duplicata, etc.), numéro du permis et date de délivrance
 - Organisme de délivrance (précisez le nom du pays ou du département le cas échéant)
 - En cas de duplicata, précisez les références du permis original (numéro et date de délivrance)
 - Civilité
 - Date et lieu de naissance **OBLIGATOIRES** (pays de naissance si né(e) à l'étranger),
 - N° de téléphone domicile et/ou téléphone mobile
 - Adresse électronique
- S'ils n'y n'apparaissent pas, merci d'indiquer dans le cadre **B TOUS** vos prénoms (**dans leur ordre de l'état civil**). Et en cas de changement d'adresse, merci de l'indiquer cadre **B**,
- Les **mineurs** ou **majeurs sous tutelle** sont tenus de faire compléter le cadre **C** par leur père, mère, tuteur ou par le juge des tutelles.

2 Choisir

- Cochez (cadre **D**) la ou les case(s) de la colonne « CHOIX » correspondant à la validation choisie. Si la validation dont vous avez besoin n'est pas prévue sur notre imprimé, il suffit de contacter notre service AlloPermis pour y remédier : 02.54.50.07.13
- Une assurance chasse est proposée par Monceau Générale Assurances* (cf. l'imprimé d'adhésion au contrat collectif temporaire 9 521 042 C expirant le 30 juin 2025 à 24 heures joint en annexe).
ATTENTION, A COMPTER DE CETTE ANNEE : Les autres options (chiens, RC venaison...) doivent être souscrites directement auprès des agents généraux Monceau Générale Assurances listés dans l'imprimé d'adhésion.
- Reportez les montants dans la colonne de droite et calculez le total à régler.

3 Chasse de la Bécasse

- Dans le cadre **E**, au verso du bon de commande de la validation du permis de chasser, si vous souhaitez chasser l'espèce au cours de la saison de chasse, il vous faut cocher l'option choisie pour déclarer vos prélèvements : carnet papier ou application smartphone CHASSAPDAT.
- Si vous ne chassez pas l'espèce, il vous faut cocher l'option A (« Je souhaite ne pas chasser la Bécasse »).

ATTENTION - Si aucune des cases A ou B n'est cochée, vous ne pourrez pas chasser la Bécasse faute de support de déclaration. D'autre part, merci de noter que tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur Chassadapt en cours de saison.

4 Signer

- Datedez et signez **impérativement** la demande de validation dans le cadre **F**.
ATTENTION - L'absence de signature entraîne le rejet systématique du dossier.

5 Régler

- Établissez le **règlement global** (validation + assurance éventuelle), par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Régie Chasse 41**.

6 Envoyer

Adressez les documents suivants à **Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 41353 VINEUIL Cedex** :

- Votre bon de commande de la validation du permis de chasser, **complété** et **signé**,
- Votre chèque de règlement correspondant au "montant total",
- Le cas échéant, votre bulletin d'adhésion à l'assurance dûment complété.

*La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher déclare agir en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, et bénéficiaire d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties